

1 - Orientations stratégiques des politiques sociales départementales

CD/2019/065

Service chef de file :

I - Mission action sociale de proximité

Résumé :

Collectivité des solidarités, le Département est en première ligne face aux transformations sociales de notre pays et de notre territoire : précarisation qui touche de plus en plus de personnes, vieillissement de la population, digitalisation des démarches d'accès aux droits.

L'action sociale touche une proportion importante, sans cesse croissante et plus diversifiée de Bas-Rhinois et s'inscrit dans un réseau complexe d'acteurs, publics et associatifs, nationaux, départementaux et locaux. Ce sont près de 40 000 Bas-Rhinois qui sont accompagnés dans leur vie quotidienne par les professionnels du Département et de la ville de Strasbourg.

Dans un contexte de difficultés sociales inédites, de massification des demandes sociales, de diversité et de complexité des situations rencontrées, la solidarité de proximité assurée par le Département auprès de tous les Bas-Rhinois s'avère cruciale. Chaque situation appelle une réponse individualisée et efficace.

La mise en œuvre des politiques sociales départementales mobilise plus de 1 700 agents Départementaux dans les domaines de l'action sociale de proximité, de l'enfance et de la famille, de l'insertion et de l'emploi, de lutte contre la pauvreté, de l'aide aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap.

Au regard des attentes et besoins de nos concitoyens et des évolutions sociétales, nous faisons évoluer notre approche locale et notre action publique.

Il y a un impératif à faire coïncider le service public départemental aux évolutions de la demande sociale afin de prévenir l'aggravation des situations sociales des bas-rhinois.

Le Département, en tant que chef de file de l'action sociale, poursuivra en 2020, sa volonté d'inscrire ses politiques sociales dans une ambition politique globale et responsable, affirmée dans plusieurs démarches structurantes abouties : Le Plan Départemental de l'Action sociale de proximité, le Plan d'action enfance, famille, jeunesse « Un avenir pour nos enfants », le Plan Départemental de l'Emploi et de l'Insertion, la démarche de lutte contre la grande pauvreté, le Schéma de l'autonomie et la Démarche Territoire 100% Inclusif.

Des réponses solides et durables sont apportées par les politiques publiques départementales :

- étendre le rôle de bouclier social du Département pour toutes et tous les Bas-Rhinois, au travers de sa présence sur plus de 160 sites permettant à chaque bas-rhinois d'accéder à un lieu d'accueil à moins de 30 minutes de son domicile ;
- positionner la personne au cœur de son projet de vie, en garantissant la prise en compte de l'expression et du pouvoir d'agir de la personne, à l'instar de la démarche de référent de parcours et le développement de la pair'aide ;
- favoriser l'autonomie et l'insertion de toutes et tous ; permettre à chacun, à tous âges, de trouver sa place dans la société ;
- mieux mailler les politiques sociales avec l'ensemble des politiques publiques / dans une vision transversale, globale, interdisciplinaire et coordonnée (action sociale de proximité, politique éducative, insertion par l'activité économique, politique de la ville...) ;
- proposer l'expertise sociale dans les projets de développement territorial négociés, notamment dans le cadre des contrats locaux de santé et médico-sociaux, et soutenus dans le cadre des contrats départementaux.

Pour 2020, les orientations stratégiques proposées par l'Exécutif départemental visent à engager le renouvellement du travail social pour le mettre en adéquation avec les besoins sociaux de la population bas-rhinoise ; elles visent également à poursuivre le travail engagé dans la lutte contre la pauvreté aux côtés de l'Etat.

Ces propositions d'orientations stratégiques visent à :

1. Renforcer l'accueil inconditionnel de proximité

- L'expérimentation d'un accueil inconditionnel commun avec les partenaires territoriaux ;
- Un élargissement des horaires d'ouverture des centres médico-sociaux afin de permettre aux personnes salariées d'accéder plus facile à ce service public ;
- Une réorganisation de l'accueil au sein des centres médico-sociaux en renforçant les missions des secrétaires médico-sociales ;
- Le renforcement de l'accueil et de l'information aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap au plus près de chez elles : ouverture de la maison des aînés de Sélestat ;
- La mise en place de permanences d'écrivains publics numériques, pour lutter contre la fracture numérique.

2. Positionner l'accompagnement social comme outil de prévention

Donner une place prépondérante à l'accompagnement social dans l'activité des professionnels de la polyvalence afin d'éviter la dégradation des situations vers l'exclusion sociale.

Cette refondation du travail social s'appuie sur plusieurs axes :

- Redonner du sens grâce à une approche sociale renouvelée et adaptée
« L'accompagnement social (qui signifie étymologiquement « aller vers ») est une composante du travail social, une modalité d'intervention se caractérisant par une relation, individuelle ou collective, entre un accompagnant et un ou plusieurs accompagnés, avec pour finalité l'amélioration de la situation de la ou des personnes accompagnées ».
- Décloisonner les interventions sociales institutionnelles pour créer une dynamique de parcours et constituer ainsi, un pacte du service public de l'accompagnement social ;
- Redéfinir nos partenariats avec nos partenaires institutionnels (CAF, CARSAT, CPAM, Pôle emploi) au travers de conventions bilatérales qui fixent les périmètres

d'intervention de chaque institution, les modes de collaboration et les instances de travail commune ;

- Confier de nouvelles missions aux secrétaires médico-sociales : faire évoluer les missions des secrétaires médico-sociales afin qu'ils soient en charge de l'instruction des demandes d'accès aux différents dispositifs sociaux (FSL, RSA, ...) afin de désengorger les travailleurs sociaux de ce type de demandes ;
- Développer la « paire -aide » au travers d'une relation d'entraide qui se crée entre deux personnes ayant un vécu similaire. La reconnaissance de l'expertise d'usage des personnes concernées est centrale et permet une relation.

3. Poursuivre la mobilisation des politiques sociales comme levier des dynamiques locales

- Mailler le territoire départemental de conseils et contrats locaux de solidarité et de développement
Instances d'observation locale de la demande sociale, de décisions relatives à des situations individuelles et de développement de nouvelles réponses de solidarité ;
- Mise en place du Comité local de travail social et de développement social, dans le cadre de l'expérimentation nationale du Haut Conseil en Travail Social, en partenariat avec la Ville de Strasbourg.
- Mise en place d'instances territoriales autonomie avec l'ensemble des acteurs afin de répondre de manière singulière et adaptée aux situations individuelles complexes

4. Décliner la stratégie pauvreté au plus près des besoins

La pauvreté s'intensifie en France en 2018. Plus d'un tiers des français y ont été confrontés ; ce sont 9 millions de personnes dont 3 millions d'enfants qui vivent sous le seuil de pauvreté.

Si le département du Bas-Rhin présente un taux de pauvreté inférieur à la moyenne nationale (11,6% contre 13% en France métropolitaine), il existe néanmoins de fortes disparités territoriales : Strasbourg concentre un taux de pauvreté très élevé, à savoir de 22,1% ; la pauvreté touche également des communes plus rurales à l'instar de Sarre-Union, Schirmeck ou encore Sélestat.

Le Département fait partie des territoires démonstrateurs en matière de lutte contre la pauvreté, dans le cadre de la déclinaison nationale du plan de lutte contre la pauvreté et en faveur de l'accès à l'emploi.

Cette stratégie nationale s'inscrit en cohérence et en complémentarité avec la démarche partenariale et départementale de lutte contre la grande précarité que le Département du Bas-Rhin conduit depuis deux ans avec ses partenaires.

La contractualisation entre l'Etat et le Département est construite autour de 3 axes :

- Renforcer l'accompagnement des enfants et les jeunes,
- Renforcer l'attractivité des métiers du travail social et les compétences des professionnels,
- Expérimenter le Service Public de l'Insertion.

Un avenant au contrat vient préciser certains points techniques.

L'année 2020 permettra de concrétiser la déclinaison des actions prévue par la convention avec les acteurs bas-rhinois. Une première évaluation sera réalisée au cours du premier trimestre 2020.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental autorise le Président du Conseil Départemental à signer l'avenant au contrat signé avec l'Etat sur la prévention et la lutte contre la pauvreté et décide d'approuver les orientations 2020 concernant les politiques sociales départementales, telles que proposées dans le présent rapport.

Strasbourg, le 27/11/19
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY